



## Nouveau site internet, rapport intermédiaire; information

### Proposition:

Le Synode prend connaissance du compte-rendu oral de la présidente du Conseil synodal concernant la poursuite du projet Nouveau site internet.

### Explication

Le Synode a décidé lors de sa session des 14 et 15 décembre 2021 de lancer un nouveau site internet des Églises réformées Berne-Jura-Soleure. Pour ce faire, il a décidé d'allouer un crédit d'engagement plafonné à 350000 francs pour le projet Nouveau site internet, à charge du compte des investissements. Afin de répondre au mieux aux multiples défis et exigences posés par un nouveau site internet, le passage à la nouvelle architecture internet se fera au début de l'année 2025. Ce projet complexe de site internet est ainsi harmonisé avec la réorganisation en cours des services généraux de l'Église. Le Synode a demandé *« que le calendrier présenté soit respecté, voire accéléré vu la nécessité d'agir »*. En plus, le Conseil synodal est tenu *« d'informer le Synode chaque année, en hiver, sur l'avancement du projet « nouveau site internet », et ce jusqu'à son terme »* (procès-verbal du Synode d'hiver 2021, p. 38).

La décision du Synode ne comporte pas plus de précisions quant à la forme du rapport souhaitée. Il ressort du procès-verbal du Synode que l'heure des questions a été proposée comme cadre possible de présentation (procès-verbal du Synode d'hiver 2021, p. 31). Même si cette manière d'opérer n'est pas directement prévue par les directives du règlement interne (art. 48, RLE 34.110), le principe d'une communication orale du Conseil synodal durant les débats n'a pas été remise en question. La forme orale permet d'exposer au Synode l'état d'avancement le plus récent du projet. Un rapport écrit ne permettrait de présenter que les avancées réalisées jusqu'en août en raison des délais pour remettre les textes écrits, ce qui n'est pas adapté à la dynamique du projet en cours.

Depuis le dernier rapport réalisé à l'occasion du Synode d'hiver 2023, la procédure d'appel d'offres sur invitation a pu être lancée début 2024. Quatre entreprises ont été invitées à participer à l'appel d'offres, trois d'entre elles ont présenté une offre. L'entreprise Dream Production a remporté l'appel d'offre. La mise en œuvre du nouveau site internet a été lancée le 1<sup>er</sup> mai 2024 dans le respect des délais légaux impartis. Dans la première phase de mise en œuvre, il s'agissait notamment d'identifier les thèmes pertinents pour le site internet public et pour la zone réservée aux internes. Début juillet 2024, la création de contenus a pu débuter de manière concrète. Sur le plan technique, les premières programmations ont démarré en août 2024.

Le Conseil synodal